

**Bureau Syndical du
13 décembre 2022**

DELIBERATION N° 2022-12-084

**Autorisation de signature du marché de réception et traitement des gravats
propres issus des recycleries du SYVADEC**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix heures, le Bureau Syndical convoqué le 5 décembre 2022 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	16	18	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, BONARDI Jean-Paul			
Pouvoirs : MARIOTTI Marie-Thérèse donne procuration à GIANNI Don-Georges, POZZO DI BORGO Louis donne procuration à SAVELLI Pierre			
Absents : MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent, GUIDONI Pierre			
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 19/12/2022 et de la publication de l'acte le : 19/12/2022			
 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>			

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 02 novembre 2022.

La présente consultation a pour objet la réception et le traitement des gravats propres issus des recycleries du SYVADEC.

Le marché a été alloti de la façon suivante :

Lot(s)	Désignation
01	Réception et traitement des gravats du secteur Cap Corse et région bastiaise
02	Réception, valorisation ou traitement des gravats du Centre Corse
03	Réception, valorisation ou traitement des gravats de Balagne
04	Réception et traitement des gravats de la Plaine Orientale
05	Réception, valorisation ou traitement des gravats de l'extrême sud de la Corse
06	Réception et traitement des gravats de la région ajaccienne
07	Réception, valorisation ou traitement des gravats du Spelunca - Liamone
08	Réception, valorisation ou traitement des gravats du Sartenais - Valinco

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec montant maximum (700 000 € HT toutes périodes confondues).

La commission d'appel d'offres, réunie le 10 novembre 2022 a déclaré infructueux les lots 6 à 8 et a attribué les lots n° 1 à 5 en application des critères de choix suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	45.0
1.1-Moyens humains pour le suivi et la gestion de la prestation	5.0
1.2-Moyens matériels pour le suivi et la gestion de la prestation	5.0
1.3-Méthodologie pour la réalisation de la prestation	10.0
1.4-Description du traitement et de la valorisation des gravats réceptionnés	10.0
1.5-Engagements pris en vue d'assurer la traçabilité et la transmission d'information	10.0
1.6-Lieu d'exécution et horaires du site du candidat	5.0
2-Prix des prestations sur la base du DQE du lot	55.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des lots n° 1 à 5 du marché de réception et traitement des gravats propres issus des recycleries du SYVADEC avec entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1, l'entreprise CICO Carrière pour un montant maximum de 59 000 € par période
- Pour le lot n°2, l'entreprise CICO Carrière pour un montant maximum de 70 000 € par période
- Pour le lot n°3, l'entreprise Balagne Recyclage pour un montant maximum de 9 000 € par période
- Pour le lot n°4, l'entreprise Malagoli Recyclage pour un montant maximum de 90 000 € par période
- Pour le lot n°5, l'entreprise Malagoli Recyclage pour un montant maximum de 90 000 € par période

Accusé de réception en Préfecture
N° 2022-213-2622-12-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de mise en place : 19/12/2022

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,
Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 10 novembre 2022,
Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des lots n°1 à 5 du marché de prestation de réception et traitement des gravats propres issus des recycleries du Syvadec avec :
 - CICO Carrière pour les lots 1 et 2
 - Balagne recyclage pour le lot n° 3
 - Malagoli Recyclage pour les lots 4 et 5
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20221213-2022-12-084-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022